

L'ACMC annonce la première date de T+1 pour le Canada : Lundi 27 mai 2024

14 mars 2023 (Canada) : Le Canada et les États-Unis se sont engagés à passer à un cycle standard de règlement des titres plus court — de deux jours à un jour après la date de la transaction (de T+2 à T+1). Vu l'interconnexion des marchés nord-américains et la portée des titres intercotés négociés sur les marchés canadiens et américains, les intervenants canadiens (gestionnaires de placements, courtiers/agents, dépositaires, bourses, gardiens et leurs bureaux de service) disposaient de deux choix : mettre en œuvre des changements pour passer à un cycle de règlement plus court avec les États-Unis ou s'adapter à la décision de leurs homologues américains de passer à T+1. La Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a fixé au mardi 28 mai 2024, après la longue fin de semaine du Memorial Day, la date de transition vers T+1 pour les participants américains.

Tout en saluant l'annonce d'une date de mise en œuvre une année après l'annonce des modifications aux règles proposées par la SEC, le choix du 28 mai 2024 (plutôt que le jour le plus largement préconisé après la longue fin de semaine de la fête du Travail 2024) a amené les intervenants sur le marché canadien des valeurs mobilières à prendre une autre décision, les marchés canadiens étant ouverts le lundi 27 mai 2024, contrairement aux marchés américains.

Le secteur canadien a examiné les avantages et les inconvénients des options pour les investisseurs au Canada et les sociétés de marchés financiers sur lesquelles ils comptent, et a obtenu le consensus suivant :

- La dernière date de négociation des titres selon la norme actuelle de deux jours au Canada et aux États-Unis sera le vendredi 24 mai 2024.
- Les intervenants sur les marchés de capitaux des deux pays modifieront leurs systèmes pour adopter un cycle de règlement de titres plus court lors de la fin de semaine des 25 et 26 mai 2024.
- Le premier jour de négociation à T+1 correspondra au jour ouvrable suivant dans les deux pays : le lundi 27 mai 2024 au Canada et le mardi 28 mai 2024 aux États-Unis.

Voici les raisons qui expliquent cette décision :

- Pour les sociétés canadiennes, la mise en œuvre des modifications de systèmes à T+1 dans la nuit de lundi à mardi, plutôt qu'au cours de la longue fin de semaine, crée un risque accru inacceptable.
- Les volumes de transactions sont historiquement plus faibles lorsqu'un marché est ouvert et l'autre fermé, permettant ainsi aux sociétés canadiennes de procéder plus facilement.
- Le Canada et les États-Unis possèdent une expérience en matière de traitement des jours fériés, pour gérer les différences dues à la fermeture d'un marché et à l'ouverture de l'autre.
- Les intervenants du marché canadien disposent du temps nécessaire avant la mise en œuvre, en mai de l'année prochaine, pour résoudre les quelques difficultés qui subsistent.

Le tableau ci-dessous illustre les répercussions des éléments précédents pour les parties prenantes des deux pays, les marchés des deux pays renouant avec les mêmes cycles de négociation/règlement le jeudi 30 mai 2024.

 Calendrier canadien de la fin de semaine de passage à T+1 du cycle de règlement						
Ven 24 mai 2024	Sam 25 mai 2024	Dim 26 mai 2024	Lun 27 mai 2024	Mar 28 mai 2024	Mer 29 mai 2024	Jeu 30+ mai 2024
Dernière date de transaction T+2	Fin de semaine de passage	Fin de semaine de passage	Première date de transaction T+1	Date de double règlement	Transaction et règlement T+1	Transaction et règlement T+1

 Calendrier américain de la fin de semaine de passage à T+1 du cycle de règlement						
Ven 24 mai 2024	Sam 25 mai 2024	Dim 26 mai 2024	Lun 27 mai 2024	Mar 28 mai 2024	Mer 29 mai 2024	Jeu 30+ mai 2024
Dernière date de transaction T+2	Fin de semaine de passage	Fin de semaine de passage	Fin de semaine de passage	Première date de transaction T+1	Date de double règlement	Transaction et règlement T+1

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Keith Evans, directeur exécutif, APMC | 416.365.8594 | info@ccma-acmc.ca | www.ccma-acmc.ca

À propos de l'ACMC

L'Association canadienne des marchés de capitaux (ACMC) est une organisation nationale, incorporée au niveau fédéral, à but non lucratif, et lancée en 1999 afin de déterminer, d'analyser et de recommander des moyens de relever les défis et d'exploiter les opportunités qui se présentent sur les marchés de capitaux canadiens et internationaux. Le mandat de l'ACMC est de communiquer, de former et d'aider à coordonner les différents segments de l'industrie de l'investissement sur les projets et initiatives couvrant plusieurs éléments des marchés de capitaux du Canada. Les participants dans le cadre de la coordination de l'ACMC sont des courtiers, des dépositaires, des gestionnaires d'actifs et des associations du secteur; les bourses et les entités d'infrastructure de titres, tels que La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et Fundserv; les fournisseurs de services administratifs; et d'autres parties prenantes.